

Ecole communale fondamentale de Marcq



Rue du village, 2
7850 ENGHIEU
Tél. 02/395.39.08

Projet pédagogique du Pouvoir Organisateur

1. Structures

L'école est organisée en cycles.

Un cycle est défini comme un ensemble d'années d'études géré par une équipe d'enseignants solidaires. L'élève y parcourt sa scolarité de manière continue, à son rythme.

1 ^{ère} étape	1 ^{er} cycle	2 ½ - 3 ans	M 1	Enseignement non obligatoire
		4 ans	M 2	
	2 ^{ème} cycle	5 ans	M 3	
		6 ans	P 1	Enseignement obligatoire
		7 ans	P 2	
2 ^{ème} étape	1 ^{er} cycle	8 ans	P 3	
		9 ans	P 4	
	2 ^{ème} cycle	10 ans	P 5	
		11 ans	P 6	

2. Le projet pédagogique

Conformément aux objectifs des missions de l'école, notre objectif veillera essentiellement à mettre en œuvre une école de la réussite.

Concrètement, nous voulons conduire nos élèves, à 12 ans, à la fin de l'enseignement fondamental à obtenir :

- Les meilleures connaissances possibles dans toutes les matières (français, mathématique, éveil), et, au moins, des performances comparables à la moyenne des autres élèves de 6^{ième} primaire.
- Une connaissance du néerlandais de façon à atteindre le niveau 1 tel que décrit dans le passeport européen des langues.

Pour atteindre ces objectifs, nous mettons en place:

2.1. Un enseignement de qualité

La pédagogie active, participative, concrète mise en œuvre vise à atteindre le meilleur niveau d'enseignement possible.

L'apprentissage de la lecture sera le sujet et le point de départ de nombreuses activités dans son triple aspect : loisirs, informations et techniques de lecture visant à l'améliorer. Une meilleure lecture améliore les possibilités d'expression.

Les activités mathématiques et scientifiques occuperont la large place que le monde de demain exige, de manière à permettre aux enfants d'accéder à la pensée scientifique par l'expérimentation et la recherche.

Un intérêt particulier sera accordé aux activités créatives, culturelles, musicales, manuelles, sportives, aux visites de musées et/ou expositions. Les activités d'ouverture sur le monde, incluant l'organisation régulière de classes de dépaysement feront progresser chaque enfant sur le plan de son propre développement intellectuel mais aussi de sa capacité à appréhender le monde extérieur et à mieux le comprendre.

2.2. L'encouragement de certaines attitudes

Dans notre action permanente visant à faire de nos enfants les adultes les mieux armés pour occuper les emplois de demain, nous privilégierons chez les élèves les attitudes suivantes : goût du travail, esprit critique, autonomie, responsabilité, efficacité, confiance en soi, respect des autres, communication, solidarité.

2.3. L'organisation en cycles de deux ans

L'école est organisée en cycles de deux ans sans redoublement dans les années intermédiaires (1^{ière}, 3^{ième}, 5^{ième}). Les apprentissages sont donc répartis sur 2 ans.

2.4. Une pédagogie différenciée au départ d'un dénominateur commun

Ce dénominateur commun permet à chacun de progresser le plus possible à son rythme (contrat de travail, sous-groupes, interventions d'autres enseignant(e)s pour prendre en charge une partie de la classe, pédagogie différenciée, remédiations, etc.).

L'enseignement de type immersif aura sa place dans le projet de l'établissement de l'équipe pédagogique.

2.5. L'alternance de moments d'autonomie et de rigueur

Un climat relationnel chaleureux, serein, détendu, permet à chaque enfant de venir à l'école avec plaisir. Cependant, la discipline générale de l'école telle que détaillée dans le règlement d'ordre intérieur les aide à s'orienter dans la société.

2.6. L'évaluation formative continue régulière

Cette évaluation doit permettre à chaque enfant de se situer et à ses parents de suivre de près ses progrès. Elle se pratique dans la perspective de l'école de la réussite, mettant en évidence les aspects positifs. Les résultats mis en évidence serviront aux éventuelles remédiations.

2.7. L'évaluation sommative

Des contrôles seront réalisés régulièrement afin de vérifier l'acquisition des avoirs et des compétences de bases. Les résultats de ces évaluations seront consignés dans les bulletins périodiques.

2.8. Des enseignants travaillant en équipe

Leur but est de faire réussir leurs élèves, en recherchant tous les moyens d'y parvenir.

3. Enseignement par immersion

3.1. A Enghien : l'immersion linguistique, un besoin !

Aujourd'hui, la connaissance d'une ou plusieurs langues est une nécessité que nous reconnaissons tous. Beaucoup d'entre nous sont quotidiennement amenés à communiquer dans une langue étrangère.

Les spécificités de notre commune, commune à statut linguistique spécial, située sur la frontière linguistique, nous incitent à organiser un enseignement immersif en néerlandais, dès la 3^{ème} maternelle.

La démarche immersive consiste essentiellement à plonger les apprenants dans un bain de langue.

3.2. Objectifs du projet

Commune à statut linguistique spécial, l'enseignement doit être dispensé en néerlandais et en français afin de maîtriser les deux langues nationales, de favoriser l'ouverture des enfants aux autres ainsi que les échanges, et de partager leurs cultures respectives en faisant références aux socles de compétences du décret « missions ».

3.3. Organisation

L'immersion est organisée dès la 3^{ième} maternelle à raison de 50% des périodes scolaires soit 13 périodes au niveau maternel et 12 périodes au niveau primaire.

3.4. Moyens

Le projet est centré sur la communication orale, communication qui doit rester un plaisir et répond à un besoin dans notre entité.

L'apprentissage est confié à un(e) natif (ve) speaker.